



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20231025-DEC2023_146-CC



DÉCISION DU MAIRE N°DEC2023-146

DECISION A LA CONVENTION D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION OCTOBRE ROSE AVEC L'ASSOCIATION UN K AU FEMININ

Nomenclature ACTES : 1.4

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2122-21 et 2122-22 résultant des dispositions de la loi n°96.142 du 21 Février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20-07-08 du 23 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la convention avec l'association UN K AU FEMININ pour l'organisation d'une manifestation prévue dans le cadre d'octobre rose en partenariat avec la commune de Sausset-les-Pins

DÉCIDE

Article 1 : L'association un K au féminin organise une manifestation sportive et festive le samedi 28 octobre 2023 dans le cadre de l'évènement « Octobre rose ».

Article 2 : La commune sera partenaire de cet évènement. Elle fournira une aide technique et prendra à sa charge l'achat des T-shirts des participants, la poudre colorée et les lunettes colorées.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 25/10/2023



Le Maire,
Maxime MARCHAND